

# Macot la Plagne

## Compte rendu Conseil municipal

04 *Janvier 2010*



**Ce mois-ci dans le compte du conseil municipal en page 7 :  
la commune de Macot La Plagne, championne des énergies  
renouvelables grâce à la chaufferie bio-masse de Plagne Centre  
et la présentation des vœux du conseil municipal**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JANVIER 2010

**Présents :** M. Richard BROCHE, Maire,  
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,  
MM. René ALLAMAND, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Laurent BOCH, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean-Marie GERMAIN, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.  
**Excusés :** Mme Sylvie MAITRE, adjointe (pouvoir à M. Richard BROCHE), M. David ALLEMOZ, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE),  
Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale

Pierre OUGIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 07 décembre 2009. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

# RESSOURCES HUMAINES

## 1. TRANSFORMATION DE POSTES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réussite de deux adjoints techniques territoriaux au concours d'Adjoint Technique 1ère Classe.

Il propose ainsi de transformer leurs postes d'adjoints techniques Territoriaux de 2ème classe en poste d'Adjointes Techniques de 1ère classe.

**Le conseil municipal approuve la transformation des postes dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 18, Pour : 18)**

# MARCHÉS

## 1. FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANT ET COMBUSTIBLE - AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ

Suite au marché «Fourniture et livraison de carburant et combustible» lancé en fin d'année 2009, Monsieur le Maire explique que celui ci a été attribué à l'entreprise La Mure Bianco (69 Villeurbanne).

Cette dernière aura pour mission, pour l'année 2010, d'assurer la fourniture, le transport et le dépotage de carburant en vrac (gasoil) pour les engins et véhicules de la commune, et l'approvisionnement en combustible (FOD) des bâtiments communaux pour un montant maximum annuel de 50 000 euros HT.

Monsieur le Maire précise que ce contrat est renouvelable 3 fois.

**Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise La Mure Bianco. (Votants : 18, pour : 18)**

# FINANCES

## 1. PRIX DE L'ASSAINISSEMENT - PART RELATIVE AU FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire rappelle la mise aux normes de la station d'épuration par le SIGP. Il rappelle que par délibération en date du 7 décembre 2009, le conseil municipal a décidé d'appliquer une surtaxe de 0,58 euros par m<sup>3</sup> facturé à compter du 1er janvier 2010 qui sera versée au SIGP, maître d'ouvrage du projet, afin de permettre le remboursement des prêts contractés par le SIGP pour la construction de cet équipement.

La délibération proposée ce jour a pour but de fixer la redevance nécessaire au financement du fonctionnement de cet équipement.

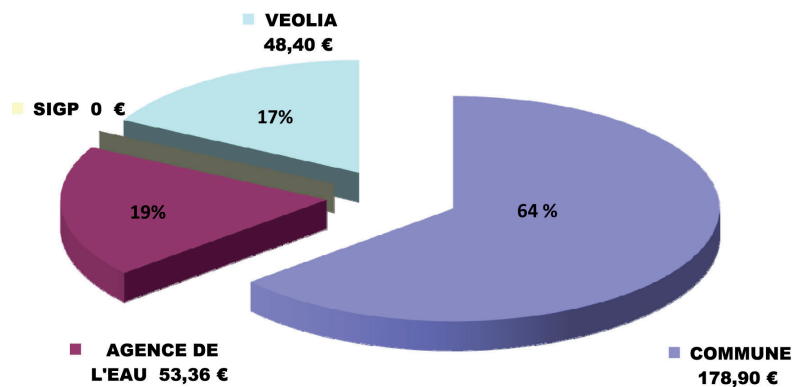
Il est proposé d'augmenter la part variable de 0,0353 euros le m<sup>3</sup>, et de fixer à 10 euros la partie fixe. Ce montant sera reversé à Véolia, qui a été déclaré attributaire de la nouvelle délégation de service public suite à l'appel à concurrence pour la gestion de la nouvelle station d'épuration.

Monsieur le Maire indique que le coût supplémentaire pour un usager avec une facture type de 120 m<sup>3</sup> en 2010 sera de 88,50 euros TTC :

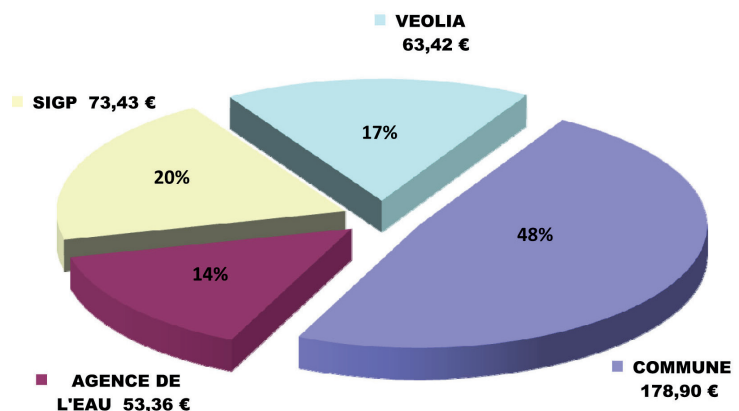
Décomposition du coût supplémentaire de 88,50 euros TTC pour l'utilisateur sur une facture de 120 m <sup>3</sup> en 2010			
Organisme ou société destinataire de la redevance	taxe votée	Part sur les 88,50 euros	+ 31,52 %
SIGP : financement de l'équipement	0,58 euros le m <sup>3</sup>	73,45 € TTC	26,17%
VEOLIA : fonctionnement de l'équipement	0,4176 euros le m <sup>3</sup> part variable (soit 0,0353 de plus que l'existant) 10 euros par facture	4,50 € TTC	5,35 %
		10,55 € TTC	
		15,05 € TTC	

Monsieur le Maire présente la décomposition de la facture d'eau et d'assainissement d'un usager pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> :

**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT 2009**  
**TOTAL : 280,66 € TTC**



**FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT 2010**  
**TOTAL : 369,11 € TTC**



La redevance assainissement est donc, pour 2010, fixée à 1,8541 euros HT pour la part variable (fonctionnement + investissement) et à 10 euros par usager pour la part fixe.

Le conseil municipal valide les tarifs de la redevance eau et assainissement tels que présentés. (Votants : 18, pour : 18)

# URBANISME

## 1.T TRANSFERT COMPÉTENCE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Joël OUGIER SIMONIN rappelle le projet de réalisation d'un schéma de cohérence territoriale à l'échelle des 43 communes de Tarentaise réunies en 4 cantons. Il précise que le SCOT est un outil de planification intercommunale qui implique une cohérence entre les orientations stratégiques d'aménagement : urbanisations futures, préservation des espaces naturels et agricoles, grands équipements... mais aussi sur l'ensemble des politiques du territoire : développement économique, logement, commerce, transports, services à la personne, environnement, ...

Ce projet ambitieux va être piloté par l'APTV (Association des Pays de Tarentaise Vanoise) afin d'assurer un développement harmonieux et maîtrisé du territoire. Une commission, composée de représentants des 4 cantons, va être mise en place au sein de l'APTV pour la réalisation de ce SCOT.

Joël OUGIER SIMONIN propose ainsi que la commune transfère sa compétence à la Communauté de Communes du Canton d'Aime afin qu'elle puisse désigner un élu référent pour le canton. Il précise que Monsieur le Maire s'est proposé pour cette mission au niveau intercommunal.

Michel BORLET demande si l'APTV a déjà travaillé sur les grandes lignes de ce schéma et si la commune aura un droit de regard sur celui-ci.

Monsieur le Maire confirme qu'un chargé de mission a été recruté pour élaborer les grandes lignes de ce schéma, ensuite les élus référents travailleront sur «le corps» de celui-ci. Il ajoute qu'une fois que ces derniers auront travaillé sur cette trame, cette dernière sera présentée dans toutes les communes afin que chaque conseil puisse s'exprimer.

Robert ASTIER souhaite que Monsieur le Maire informe le conseil municipal du coût de cette opération.

Monsieur le Maire présente le coût total de l'opération d'un montant d'environ 250 000 euros. Il précise que ce montant sera subventionné à plus de 80%. Le solde restant sera financé par les 4 cantons.

Joël OUGIER SIMONIN demande, comme l'a déjà évoqué M. Jean Pierre CHENU, Maire d'Aime, que cette compétence reste au sein de la Communauté de Communes et ne soit pas transférée définitivement à l'APTV afin que la commune puisse garder une maîtrise de ce SCOT sur le long terme. Il estime qu'il faut maintenir une gestion au niveau cantonal.

**Le conseil municipal accepte de transférer sa compétence à la communauté de communes du canton d'Aime et approuve l'élaboration du SCOT à l'échelle des communes de la Tarentaise (4 cantons). (Votants : 18, pour : 18)**

## **2. A** **VENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ («ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DU CHALET DES MOUTONS À PLAGNE BELLECÔTE»)**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a décidé de lancer une réflexion sur un projet d'aménagement d'un hôtel innovant sur le site du chalet des moutons situé à Plagne Bellecôte. Il ajoute qu'il est classé actuellement en zone N (zone naturelle) au PLU.

Le cabinet d'architecte BARBEYER-DUPUIS avait été retenu pour un montant de 26 400 euros H.T pour travailler sur ce projet. La démarche devait se réaliser sur la base de la loi d'urbanisme qui autorise les communes à réaliser des opérations d'ensemble en discontinuité de l'urbanisation existante, avec une validation par la commission des sites.

Compte tenu de la zone à urbaniser, les services de l'Etat ont conseillé à la commune de faire évoluer ce projet vers une autorisation délivrée au titre des U.T.N (Unités Touristiques Nouvelles).

En ce sens, le cabinet BARBEYER-DUPUIS va contracter avec l'ASADAC pour l'élaboration des volets programmation et équilibre économique et financier du projet d'une part, et fournir un complément de dossier, d'autre part. Le montant de ces prestations supplémentaires s'élève à 14 800 euros HT.

Pour prendre en considération ces prestations supplémentaires, il est nécessaire de passer un avenant au marché « Aménagement de la zone du Chalet des Moutons » portant l'ensemble du marché de 26 400 € à 41 200 € H.T.

André BROCHE demande si le fait de passer ce projet en UTN va aider la commune lors des autorisations.

Joël OUGIER SIMONIN et Monsieur le Maire confirment que l'aspect novateur du projet, plus respectueux de l'environnement, va probablement aider la commune.

**Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché «aménagement de la zone du chalets des Moutons». (Votants : 18, pour : 18)**

## **3. A** **PPROBATION MODIFICATION SIMPLIFIÉE PLU**

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que l'objet de la modification simplifiée du PLU porte sur la rectification d'une erreur matérielle du plan de zonage à Creux Vincent et sur la rectification d'une erreur matérielle concernant la transmission du règlement de la modification n°4 du PLU approuvée le 5 octobre 2009.

**Le conseil municipal approuve la modification simplifiée du PLU. (Votants : 18, pour : 18)**

## 4. MOTION CONTRE LE PROJET DE DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT DES ALPES DU NORD (DTA)

Monsieur le Maire rappelle la motion prise contre le projet de Directive Territoriale D'Aménagement par le conseil municipal le 5 octobre 2009.

Il propose de prendre de nouveau une motion pour l'abandon pur et simple de ce projet dans sa rédaction actuelle et de demander que celui ci soit élargi à l'ensemble des thèmes du développement durable issus du projet de loi «Grenelle 2». Les Alpes du nord deviendraient ainsi le territoire d'expérimentation des Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durable qui sont non opposables aux documents d'urbanisme de rang inférieur (PLU/SCOT) et seraient ainsi plus souples et plus opérationnelles.

**Le conseil municipal donne un avis favorable au retrait pur et simple de la DTA dans sa rédaction actuelle et demande que soient pris en considération les Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durable. (Votants : 18, pour : 18)**

## 5. PROJET DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE : ECHANGE FONCIER AVEC LA COPROPRIÉTÉ ORÉE DES PISTES ET LA SOCIÉTÉ OXYGÈNE.

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation des galeries de Plagne Centre. Il indique que la réalisation d'un ascenseur est prévue dans l'immeuble L'Orée des Pistes. Il ajoute que le propriétaire du magasin dans lequel cet ascenseur doit aboutir, souhaite échanger les m<sup>2</sup> de cette emprise. Pour ce faire, il est nécessaire d'engager un protocole d'accord d'échange de parcelles avec la copropriété et la société concernées. Il signale que cet échange s'effectuera sous réserve que les travaux des galeries de Plagne Centre soient bien réalisés.

**Le conseil municipal autorise le Maire à engager un protocole d'accord avec la copropriété l'Orée des pistes et la société Oxygène. (Votants : 18, pour : 18)**

## 6. FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la commune va recenser sa population du 21 janvier au 20 février 2010. Des agents recenseurs, au nombre de 10, ont été embauchés en ce sens. Il convient ainsi de définir leurs rémunérations.

Joël OUGIER SIMONIN propose les tarifs suivants :

- Par feuille de logement remplis :

documents remis :

- 1 <sup>ère</sup> semaine	1€
- 2 <sup>ème</sup> semaine	0,95€
- 3 <sup>ème</sup> semaine	0,90€
- 4 <sup>ème</sup> semaine	0,80€

- Par bulletin individuel remplis :

document remis :

- 1 <sup>ère</sup> semaine	1,30€
- 2 <sup>ème</sup> semaine	1,20€
- 3 <sup>ème</sup> semaine	1,10€
- 4 <sup>ème</sup> semaine	1,00€

**Le conseil municipal approuve les tarifs de rémunération des agents recenseurs. (Votants : 18, pour : 18)**

# QUESTIONS DIVERSES

## LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la liste des marchés signés hors procédures spécifiques (<90 000 euros) pour lesquels il a reçu délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

Yves BRIANCON informe le conseil municipal qu'une commission a été créée au sein du SIGP afin de travailler sur les travaux des pistes et les remontées mécaniques.

Des visites sur le terrain vont être organisées.

Michel BORLET souhaiterait que la commission présente ses projets ou avis sur les futurs projets au conseil municipal afin que la commune puisse exposer sa position.

Monsieur le Maire confirme que cette commission travaillera par commune, et ensuite, les décisions prises seront rapportées au SIGP.

André BROCHE demande si Monsieur le Maire connaît déjà les grandes lignes des projets de la SAP.

Monsieur le Maire explique que les travaux, pour 2010, vont essentiellement concerner les pistes. Concernant les remontées mécaniques, un des projets est notamment le changement du télésiège des Verdons Sud en 2011.

## **D**ÉNEIGEMENT

Robert ASTIER évoque le déneigement en cours sur la station et au village.

Michel BORLET estime que le déneigement s'est plutôt bien déroulé pendant les vacances. En revanche, il attire l'attention sur le déneigement des parkings saisonniers.

Laurent BOCH précise que le déneigement a été un peu plus délicat cette année sur la partie Noël / jour de l'an compte tenu de l'afflux de véhicules et des chutes de neige. Le service fourrière a été très sollicité pour le déplacement des véhicules.

Joël OUGIER SIMONIN évoque la mauvaise organisation des services techniques sur la vallée par rapport au déneigement.

## **S**ÉCURITÉ

Patrice MEREL informe le conseil municipal que le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune rentre dans sa phase finale de réalisation. Il va être envoyé à la Préfecture pour être validé et sera ensuite présenté au conseil municipal.

## **E**NVIRONNEMENT

André BROCHE souhaite attirer l'attention des conseillers municipaux sur les efforts à réaliser au niveau de l'esthétique de la station et de la commune (mâts et poteaux tordus, illuminations et tas de neige).

## **T**RACTS ANONYMES

André BROCHE souhaiterait que les personnes distribuant des tracts anonymes sur le travail de l'équipe municipale en place, viennent rencontrer les élus afin de discuter des remarques qu'ils désirent leur faire.

## **P**ISTE DE BOB

Monsieur le Maire demande à André BROCHE de faire un point sur le fonctionnement de la piste de bob.

André BROCHE explique que la partie tourisme a très bien fonctionné durant ces vacances scolaires. Il fait remarquer que la piste demande un investissement important de la part du personnel. Au niveau sportif, les initiations luges sont en augmentation et les initiations bob vont débiter le week end du 8 janvier.

Pour le moment, André BROCHE signale que la fédération française des sports de Glace n'a pas daigné faire un geste envers le club. Il ajoute qu'il n'y aura probablement pas de championnat de France de bob cet hiver.

Monsieur le Maire informe que les médias ont été très présents sur la station depuis le début de saison et notamment pour la piste de bob.

## **O**FFICE DE PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE

Bernard AUBONNET informe le conseil municipal que les Etoiles du Sports ont été un beau succès cette année. Il rappelle que cette manifestation résulte d'un énorme travail d'équipe. Bernard AUBONNET fait part également du très bon travail des attachées de presse de l'OPGP qui ont permis la diffusion de nombreux sujets positifs sur la plagne, sur les chaînes telles que TF1, France 2, France 3...

La nuit du Pompon rouge a été une belle réussite. Tous les services présents (Mato, Services Techniques, Pompiers, PM...) ont travaillé dans une belle coordination et ont participé à la réussite de cette fête.

Au niveau des transports, Les navettes mises en places étaient plus nombreuses afin d'éviter le cafouillage de l'an passé.

Bernard AUBONNET est d'accord avec André BROCHE sur le fait que la station n'est pas assez accueillante sur le plan visuel (illuminations en particulier).

## **P**OLICE MUNICIPALE

Laurent BOCH informe le conseil municipal qu'une mise au point est en train de s'effectuer au sein du service Police Municipale qui n'applique pas les directives souhaitées par les élus.

## **P**ARC DE STATIONNEMENT

Robert ASTIER demande à Bernard AUBONNET si la nouvelle gestion des parcs de stationnement est satisfaisante.

Bernard AUBONNET répond que le parking du boulevard a été complet la deuxième semaine des vacances. Un seul petit incident sur un TPE a pu être relevé depuis le début de saison.

## **O**FFICE NATIONAL DES FORÊTS

Jean Luc BROCHE souhaiterait qu'une réunion soit prévue avec les élus afin de discuter du budget 2010 concernant la forêt (devis de l'ONF) Cette réunion se fera durant la semaine du 11 janvier.

# Voeux de la municipalité

Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal ont présenté leurs voeux à la population à La Plagne et à Macot Chef Lieu.

Tout d'abord, la population avait été conviée à Plagne Centre le mardi 5 janvier 2010 à la salle omnisports Pierre LEROUX à venir partager la galette des Rois avec les élus.

Monsieur le Maire en a profité pour présenter les différents travaux et projets sur la station comme la future réhabilitation des galeries de Plagne Centre, de la piscine de Plagne Bellecôte, les travaux à venir sur les fronts de neige de Plagne Centre et de Belle Plagne...

Le lendemain, les élus avaient convié la population pour la galette des rois à la salle des mariages en Mairie. De même, Monsieur le Maire a présenté rapidement les travaux et projets qui sont prévus sur la station et également dans les villages comme une réflexion sur le stationnement, la poursuite des travaux des eaux parasites, amélioration de la gestion de l'eau et divers aménagements (voiries et autres...).

La commune de Macot La Plagne vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2010.



Voeux à Macot Chef lieu



Voeux à La Plagne en présence de M. Auguste PICOLLET, conseiller général.

## La commune de Macot la Plagne championne des énergies renouvelables

La commune de Macot La Plagne compte aujourd'hui parmi les communes les plus engagées dans une politique de développement des énergies renouvelables. En effet, grâce à la chaufferie biomasse de Plagne Centre et la chaufferie bois du groupe scolaire de Macot, la commune se situe 1ère au classement général des communes dans la catégorie « bois » de la « Ligue ENR France 2009 ». Cette « ligue des champions » des énergies renouvelables est en fait une compétition organisée par le Comité de Liaison des Energies Renouvelables ayant pour but de promouvoir les démarches de développement durable des villes françaises. Cette année, environ 150 communes ont participé à ce concours. Pour sa première année dans le classement, la commune rentre directement dans « la cour des grands ». Un résultat encourageant qui renforce sans nul doute les volontés d'engagement dans ce genre de démarches.

Pour visualiser le classement complet et obtenir plus d'infos :

<http://www.res-league.eu/fr/>



Chaufferie Biomasse à Plagne centre

# Manifestations

## La Plagne

### CRITÉRIUM JEUNES DE BOSSES

15 février 2010

Plagne BELLECÔTE

### CRITÉRIUM JEUNES DE HALF PIPE - COUPE DE FRANCE

16 février 2010

Plagne BELLECOTE

### WINTER DARK TOUR

17 février 2010

Plagne CENTRE

### PLAYSTATION WINTER EXPERIENCE

25 et 26 février 2010

### DÉPISTAGE CANCER DE LA PEAU

02 février 2010

Salle omnisports Pierre LEROUX Plagne Centre

### JEUX OLYMPIQUES VANCOUVER

12 au 28 février 2010

Toutes les dates, horaires et résultats sur [www.vancouver2010.com](http://www.vancouver2010.com).

## Flash INFOS

**SOUTIEN JULIEN LIZEROUX POUR LES JO DE VANCOUVER LE 16 FÉVRIER 2010.**

**Organisation d'un «Flash Mob».**

**VENEZ NOMBREUX SOUTENIR NOTRE CHAMPION POUR LE SUPER COMBINE.**

**TOUTES LES INFORMATIONS SUR CE RASSEMBLEMENT SONT DISPONIBLES A LA MAISON DU TOURISME D'AIME-MACOT LA PLAGNE au 04.79.09.02.01.**

# Informations

## INFORMATION AUX ASSOCIATIONS

La gendarmerie rappelle que les associations doivent impérativement faire leur demande de buvette au minimum 3 semaines avant la date de la manifestation. En cas contraire, elle signale qu'aucune autorisation ne sera délivrée.

## RECHERCHE PHOTOS

Si vous possédez des vieilles photos ou cartes postales de Macot La Plagne ayant pour terme l'agriculture, nous vous remercions de vous adresser au service COMMUNICATION (ces documents seront scannés et rendus immédiatement).

En effet, celles ci permettront d'illustrer l'article d'histoire dans le prochain magazine municipal.

## SOIRÉE CINÉMA PAGNOL

Organisée par l'École de Macot La Plagne et l'Association des Parents d'Elèves de Macot La Plagne.

05 février 2010 à partir de 17h30

salle polyvalente de Macot La Plagne.

Entrée GRATUITE

Programme :

17h30 1er film Manon des Sources

19h Repas - Crêpes

Crêpes Salées : 3 euros

Crêpes Nutella/Confiture : 2,5 euros

Crêpes Sucrées : 2 euros

au profit de l'APE

20h00 : 2ème film HUGOLIN

Navette GRATUITE :

17h10 Bonnegarde du haut (vers le pont)

17h15 Place de La Mairie

17h20 Sangot (abri scolaire)

Venez NOMBREUX...

## LOTO

07 février 2010 à partir de 14h00

Salle polyvalente de Macot La Plagne

Organisé par le club des Aînés Ruraux «le temps de vivre»